
Recommandation – Pandémie de la COVID 19 : Appel à une gestion éthique et respectueuse des droits humains¹

Adoptée par la Conférence des OING le 16 décembre 2020

CONF/PLE(2020)REC3

Les ONG membres de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe :

Préoccupées par

- a) les conséquences de la gestion erratique de la pandémie dans la plupart des États membres, dues pour l'essentiel au manque d'anticipation des pouvoirs publics et à l'inadaptation aux situations de crise de systèmes de santé publique limités dans leurs choix par des objectifs d'économie,
- b) l'aggravation dramatique de dysfonctionnements déjà présents dans la plupart des domaines de la gouvernance sanitaire,
- c) les inquiétants reculs des droits humains fondamentaux souvent constatés dans la prise en charge thérapeutique des personnes les plus fragiles, notamment selon des critères liés au handicap ou à l'âge ;

Convaincues par la nécessité de soutenir les soignants confrontés, partout en Europe, à des situations éthiques, médicales et matérielles sans précédent ;

Considérant l'article 1 et l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur le droit à la vie, et les articles 11 et 23 de la Charte sociale européenne sur le droit des personnes âgées à une protection sociale de même que les dispositions de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Art 3 de la Convention d'Oviedo) ;

Ayant à l'esprit l'Objectif 3 de l'Agenda 2030 de l'ONU, visant à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien être à tous les âges ;

Se référant à la nouvelle politique-cadre européenne de la santé de l'OMS « Santé 2020 » qui prône « *un nouveau leadership collaboratif pour gérer les déterminants comportementaux, l'environnement, les soins de santé en faveur d'approches équitables, durables et responsables du développement sanitaire* ». ;

¹ Présenté par la Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux

Rappelant les recommandations du Comité des Ministres aux Etats membres du Conseil de l'Europe : Rec N°R(84)20 sur *la prévention des infections hospitalières*, Rec N° R (97) 17 sur *le développement et la mise en œuvre des systèmes d'amélioration de la qualité (SAQ) dans les soins de santé*, Rec N° R (99) 21 sur *les critères de gestion des listes d'attente et des délais d'attente des soins de santé*, Rec N° R (2000) 5 sur *le développement de structures permettant la participation des citoyens et des patients au processus décisionnel concernant les soins de santé*, ainsi que la Recommandation Rec(2001)13 sur *le développement d'une méthodologie dans l'élaboration de lignes directrices pour de meilleures pratiques médicales* ;

Se référant à la [Recommandation CM/Rec\(2014\)2](#), qui souligne la nécessité d'intégrer pleinement les personnes âgées dans la société de la façon la plus autonome possible, en les protégeant contre la discrimination, l'isolement, la violence, la négligence et les abus ;

Faisant suite à la recommandation [CONF/PLE\(2016\)REC2](#) de la Conférence des OING sur « *La prise en charge sanitaire et médico-sociale, et le respect des droits des personnes âgées en Europe* » ,

1. **adhère pleinement** à la « [Déclaration du DH-BIO](#) sur les considérations en matière de droits de l'Homme relatives à la pandémie de COVID-19 »,
2. **soutiennent** le [Plan d'action stratégique](#) sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine (2020-2025) du Comité de Bioéthique, en particulier le projet de Guide pour l'éducation en matière de santé chez les personnes âgées pour leur permettre d'accéder à des soins de santé de qualité appropriée, sur une base équitable par rapport aux autres groupes dans la société,
3. **s'engagent** à diffuser dans leurs organisations et dans les Etats dans lesquels elles sont actives, la boîte à outils [SG/Inf\(2020\)11](#) et le document d'information de la Secrétaire générale [SG/INF\(2020\)24](#) «*Une contribution du Conseil de l'Europe aux efforts des Etats-membres face aux défis du secteur de la santé dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et au-delà* » ainsi que la recommandation [Rec. 2174](#) (et la résolution [Rés. 2329](#)) sur les « *Enseignements à tirer pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de covid-19* » de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe..

S'agissant du Conseil de l'Europe, dont elles sont partie intégrante, les OING

invitent instamment le Comité des Ministres à intervenir auprès des États membres en vue de développer une résilience commune face au risque sanitaire, à travers le respect et la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe, ainsi que par la mise en place d'une gouvernance des systèmes de santé plus transparente et plus humaine, basée sur :

- a) **l'éthique** dans les décisions de santé afin que soit respecté le droit à la vie et que soit prioritairement privilégiée l'approche personnalisée des patients, particulièrement des personnes handicapées ou plus âgées, dans toute situation sanitaire et médico-sociale, dans le respect de l'équité d'accès aux soins,
- b) **la prise de conscience** de la nécessité de développer une approche qui tienne compte des différences biologiques, notamment d'âge et de sexe, dans la recherche scientifique médicale mais aussi dans l'ensemble du système de soins,
- c) **la formation initiale et permanente à la gériatrie** de tous les personnels de santé et de soin dans le souci d'une prise en charge effective et humaine, compatible avec une gestion holistique des ressources disponibles,
- d) **la promotion de l'utilisation de l'outil numérique** pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale des personnes âgées, aggravée en période de pandémie,

- e) **une gestion collaborative et intégrée des crises sanitaires**, tant à l'échelle européenne que nationale, adossée à l'expertise du Conseil de l'Europe et coordonnée selon les principes de la subsidiarité par des autorités sanitaires qui associent les professionnels socio-sanitaires, des représentants des autorités nationales, les pouvoirs locaux et régionaux et les associations concernées,
- f) **La clarification des compétences et responsabilités** en matière de gestion et de décision ayant trait à la gestion des pandémies et des urgences sanitaires, afin que soient résolus et évités les chevauchements et les conflits constatés dans la mobilisation des ressources nécessaires pour lutter contre la pandémie,
- g) une **approche inspirée des bonnes pratiques** de gestion de l'épidémie, orientée vers le partenariat et la facilitation plutôt que vers l'injonction, renforçant l'équité, la transparence et la responsabilité dans la prise de décision ;

Elles estiment nécessaire la convocation, au deuxième semestre 2021 au plus tard, d'une grande conférence commune de la santé et des droits humains, en association avec les partenaires du « quadrilogue » du Conseil de l'Europe, pour faire le bilan de la gestion de la pandémie sous l'angle de l'éthique et des bonnes politiques de santé, et convenir de nouvelles normes européennes garantissant l'égalité dans l'accès aux soins et l'éthique dans la prise en charge des malades, et prie la Secrétaire Générale d'en prendre l'initiative.
